

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009

L'An deux mille neuf, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2009

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELLY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, S.GARGALLO, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, P.PASTORE, S.TAULEIGNE, A.SARRION

POUVOIRS : F.MYALI à J. COURIOL, S.BROT à P.PASTORE, PH.MILLOT à A.SARRION, G.GIRARD à S.TAULEIGNE.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009 est approuvé.

1) MODIFICATION N° 4 DU POS (rapporteur : M. RINALDI).

La modification n° 4 du POS est adoptée par 25 pour et 4 abstentions. Il s'agit notamment d'ouvrir à l'urbanisation un secteur autorisant une vingtaine de lots sur le périmètre des Gaulets et une dizaine sur les Auréats Sud, et de permettre l'édification d'un immeuble (R + 3) sur l'entrée de ville (bâtiment Devergèze et Calvier).

2) REHABILITATION 42 LOGEMENTS RUE JULES FERRY – GARANTIE D'EMPRUNT ICF (rapporteur : R. RINALDI).

Adopté à l'unanimité, la délibération prévoit par convention avec ICF Méditerranée (SA HLM), la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 665 447 €.

3) CONVENTION IVR – PROCIVIS (rapporteur : R. RINALDI).

Adoptée à l'unanimité, cette convention a pour objet de faciliter, pour les futurs acquéreurs, un prêt à taux 0.

4) TRAIN-THEATRE – DEMANDES DE SUBVENTION (rapporteur : M. BORDE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour les subventions relatives aux actions de diffusion culturelle du *Train-Théâtre*, soit

4 000 € au titre des actions culturelles en maison d'arrêt,  
9 900 € pour les actions d'éducation artistique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du CDRA – VALDAC, la subvention relative à l'action "Conforter l'action des pôles culturels existants" menée par le *Train-Théâtre*.

5) SUBVENTIONS – ATTRIBUTION.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- prévention routière : 200 € au titre des actions éducatives menées auprès des écoles élémentaires,
- COS : 4 515 € au titre du rattrapage des subventions 2007-2008.

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association AEP Jeunesse et Famille : 1 000 € au titre d'une participation à la rénovation de l'espace restauration de la colonie de Boulc,
- Association Arc-en-Ciel : 150 € au titre d'une participation à la manifestation "bal poussière",
- Club A. Croizat : 300 € au titre de la participation à la semaine bleue (thé dansant).

7) SEDIVE – MODIFICATION STATUTAIRE (rapporteur : R. RINALDI).

La modification statutaire est adoptée à l'unanimité. Elle vise le changement de siège social (de la mairie de Valence à l'Hôtel du Département) et le mode de calcul des participations financières des communes (sur les bases du recensement permanent à compter de 2010).

8) DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SMB VEORE – MODIFICATION (rapporteur : N. DUPESSEY).

A l'unanimité sont désignés Madame Nelly DUPESSEY et Monsieur Raymond RINALDI, délégués titulaires, Monsieur Gérard SAGNARD, délégué suppléant.

9) QUOTIENTS FAMILIAUX – DATE D'EFFET (rapporteur : G. MERLAND).

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité d'appliquer les nouveaux quotients familiaux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010 et de retenir la période 1<sup>er</sup> septembre / 31 août à l'avenir.

10) CONVENTION FGDON (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Par 25 pour, le Conseil Municipal décide de conventionner avec la FGDON dans le cadre de la lutte contre la sharka.

11) CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE QUARTIER OUEST (rapporteur : H. HELLY).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la création d'un marché hebdomadaire le samedi matin au quartier Ouest.

12) CUCS – PROPOSITION 2009 (rapporteur : A. CHAABI).

La programmation du contrat CUCS 2009 est adoptée à l'unanimité (en annexe).

13) CET – MISE EN PLACE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le principe de ma mise en place du compte Epargne Temps est adopté à l'unanimité.

14) MISE EN PLACE DE L'IEMP (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la mise en place de la prime d'exercice des missions des préfectures au bénéfice du personnel communal. Elle est fixée à 300 € nets annuels, versée en juin pour les agents stagiaires, titulaires ou contractuels présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et au prorata temporis.

15) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Suite à l'avis favorable du CTP du 23 février 2009, le Conseil Municipal approuve la modification suivante du tableau du personnel :

- création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (27 H 45) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009,
- création d'un poste de technicien à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

16) DEFINITION DE RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR L'ANNEE 2009 (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le pourcentage à 100 %.

17) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 08/229 : non préemption sur la propriété de Madame GUHUR Lucienne, cadastrée section B 2488 les Bosses.

N° 09/23 : signature d'un avenant négatif d'un montant de 2 349 € HT au marché intitulé "Travaux de maçonnerie et de toiture sur divers bâtiments" avec l'entreprise VAL RHONE TP.

N° 09/27 : non préemption sur la propriété de la SCI la Chaffine, cadastrée sections ZE 620, ZE 629, ZE 631, ZE 635, quartier la Chaffine.

N° 09/28 : non préemption sur la propriété de Monsieur GOURDON Didier et Madame DESSAINT Isabelle, cadastrée ZK 577, ZK 594, 18 Les Chênes III, 16 rue Edith Piaf.

N° 09/29 : annulée.

N° 09/31 : non préemption sur la propriété de Monsieur GABILLAULT et Madame PIN, cadastrée section C 1737 et C 1739, Portes Nord.

N° 09/32 : signature d'un avenant au contrat passé avec la société VBS, pour la maintenance du copieur MPC 4500 Naschuatec.

N° 09/33 : signature d'un contrat de maintenance avec la société EATON pour la maintenance de l'onduleur COMET, pour un montant annuel de 1 470 €/HT.

N° 09/34 : signature d'une convention avec l'UGAP pour la maintenance de l'autocommutateur téléphonique, pour un montant annuel de 536,49 € HT.

N° 09/35 : non préemption sur la propriété de la SCI Charles Doucet, cadastrée section C 1206, 46 rue Jean Jaurès et 1 rue Charles Doucet.

N° 09/36 : non préemption sur la propriété de Monsieur ASTIER Aimé et Madame LACROTTE Gisèle, cadastrée section ZD 277, quartier les Gaulets.

N° 09/37 : non préemption sur la propriété de Monsieur MILLOT Philippe et Madame RIVOIRE Béatrice, cadastrée section ZE 553, lotissement les Chênes III square Barbara.

N° 09/38 : non préemption sur la propriété des Consorts CHAMPEL, cadastrée section ZE 201, La Chaffine.

N° 09/41 : renouvellement du contrat conclu avec la Société Civile des Producteurs Associés, du contrat "attentes téléphoniques" pour un montant de 80,13 € pour 2009.

N° 09/42 : signature d'un acte d'engagement avec l'entreprise POYRY ENVIRONNEMENT, d'un montant de 12 934 € HT, pour l'option caméra et tests à la fumée, dans le cadre du marché "élaboration du schéma général d'assainissement".

N° 09/43 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jérémy RUSSIER et Madame Christelle LAFFONT, cadastrée section ZE 40, Lot 15, le Beausoleil, 39 route de Beauvallon.

N° 09/44 : signature avec l'agence Odile BALAYN, d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine à l'école Joliot-Curie, pour un montant de 54 900 € HT.

N° 09/45 : non préemption sur la propriété de Monsieur ZITAN Sylvain et Madame CISERON Sylvie, cadastrée sections B1292, B2538, 16 rue Danièle Casanova.

N° 09/46 : encaissement d'un chèque de 374,97 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 18 novembre 2007, relatif à un lampadaire endommagé.

N° 09/47 : encaissement d'un chèque de 626,00 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 6 juin 2007, relatif à un lampadaire endommagé.

N° 09/48 : encaissement d'un chèque de 654,18 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 29 mai 2007, relatif à un lampadaire endommagé.

N° 09/49 : encaissement d'un chèque de 785,21 € de GROUPAMA, en règlement du sinistre du 23 juillet 2008, relatif à un lampadaire endommagé.

N° 09/50 : non préemption sur la propriété de la Trésorerie Générale de la Drôme, cadastrée section ZU 272, le Margier.

N° 09/51 : non préemption sur la propriété de la Trésorerie Générale de la Drôme, cadastrée section ZH 273, le Margier.

N° 09/52 : non préemption sur la propriété de la SCI BOSTAN, cadastrée section C 694, 60 rue Jean Jaurès.

N° 09/53 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section ZE 620, ZE629, ZE 631, ZE 635, ZE 636, La Chaffine.

N° 09/54 : signature d'un marché avec la société MATHIEU, pour la fourniture d'une balayeuse (lot 2), pour un montant de 125 000 € HT.

N° 09/56 : signature d'un marché avec la société DULEVO, pour la fourniture d'une balayeuse (lot 1) d'un montant de 54 000 HT.

N° 09/57 : non préemption sur la propriété de la SCI VALENTINOISE, cadastrée D1663, D1665, D1668, D1726, D1727, 450 rue Louis Saillant.

N° 09/58 : non préemption sur la propriété de Madame ROZENAC Nicole et Monsieur GIORDANI Jean-Claude, cadastrée section B 2139, 7 allée Jean de la Fontaine.

N° 09/59 : non préemption sur la propriété de Monsieur Marc EGLIN et Madame Biba SAADOU, cadastrée section C1653, 22 rue Ambroise Croizat.

N° 09/61 : signature d'un marché avec la société FAURE TOURISME, pour la fourniture d'un voyage pour les anciens, pour un montant minimum de 15 000 € et maximum de 25 000 €.